

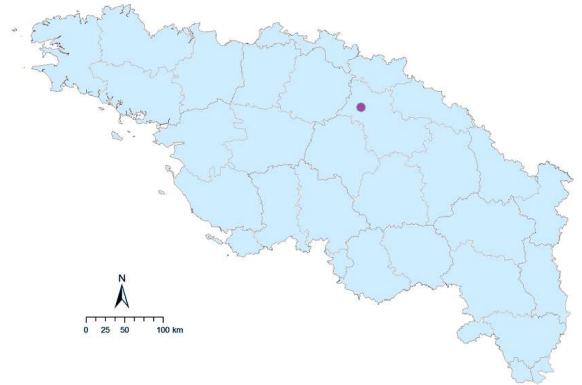
## Collectivité : Naveil

### Commune

Département : Loir-et-Cher  
Population : 2180 habitants

Visite effectuée le 17 septembre 2013, en présence de :

M. MARTINEAU, Responsable des services techniques  
mairie-naveil@wanadoo.fr  
02 54 73 57 50



### Historique

*La mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales sous l'impulsion du Maire*

Le Maire de la commune, M. BORDIER, a été sensibilisé depuis plusieurs années à la gestion intégrée des eaux pluviales et aux techniques alternatives dans le cadre de ses activités au sein du SIERAVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir). C'est sous son impulsion que les services techniques de la commune ont commencé à étudier puis mettre en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sur différents projets d'aménagement.

Le premier lotissement développant ces techniques date d'environ cinq ans. C'est un lotissement de 15 pavillons avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle sur le domaine privé et un stockage / infiltration par des noues sur le domaine public. Cette première expérience a été une réussite et a servi d'exemple pour les futurs lotissements. Depuis 5 ans, 4 autres quartiers d'habitation ont développé une gestion intégrée des eaux pluviales.



### Objectifs et « idées phares » de la collectivité

*Une politique de 0 rejet appliquée à tout les nouveaux projets*

L'infiltration étant très bonne sur le territoire, la gestion des eaux pluviales est basée sur le 0 rejet. Il n'y a donc pas de débit de fuite à l'exutoire mais uniquement une surverse pour un épisode pluvieux important. La pluviométrie prise en compte pour la gestion des eaux pluviales varie d'une période de retour décennale à une période de retour centennale selon les projets. Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sont aujourd'hui mises en œuvre pour tout nouveau projet.

Sur le domaine, public, les eaux de ruissellement sont stockées et infiltrées dans des ouvrages intégrés aux espaces verts (noues, espaces verts creux). Les eaux de ruissellement sont ainsi déconnectées du réseau, seul une surverse est susceptible d'y être acheminée.

Sur le domaine privé, Il y a maintenant une gestion systématique des eaux pluviales à la parcelle. Les dispositifs de stockage généralement utilisés sont les puisards, les cuves d'infiltration et les massifs drainants.

## Les leviers mis en œuvre

*Des techniques alternatives mises en œuvre sur le domaine public ou rétrocédées.*

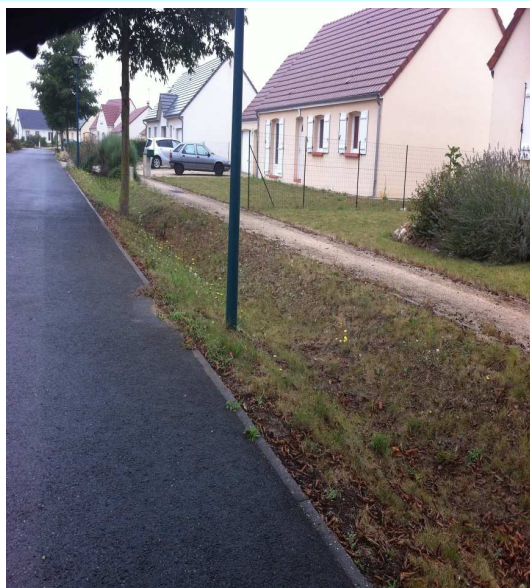
Pour tous les futurs lotissements et ZAC, la commune développe elle-même les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales lorsqu'elle est maître d'ouvrage de l'opération. Quand ce sont des promoteurs, elle impose à ceux-ci de mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales sur les projets. Les ouvrages sont ensuite rétrocédés à la commune.

Les services techniques de la Ville gèrent aussi bien le pluvial que les espaces verts. Il ont en charge l'entretien à la fois des ouvrages réalisés et rétrocédés. L'entretien est périodiquement effectué sur les espaces verts de stockage (tondeuse, rotofil, etc.) et les dispositifs hydrauliques (grilles, regards, etc.).

Dans le cadre de la gestion à la parcelle sur le domaine privé, les avis sur permis de construire ne sont délivrés par les services instructeurs qu'après validation du système de gestion des eaux pluviales. Dans le cadre de ces VISA, les acquéreurs doivent s'engager officiellement par écrit que les ouvrages de gestion EP ont bien été réalisés conformément au permis de construire et donc qu'ils sont responsables en cas d'inondation dans leurs parcelles. Il n'y a pas de contrôle à posteriori réalisé par la commune. Les services communaux sensibilisent et informent les acquéreurs de lots aux techniques alternatives à afin de faciliter la mise en place des ouvrages.

Libellé	Type d'aménagement	Date de réalisation
Lotissement Edmond Rocher	Lotissement de 15 lots	2008
Lotissement Login di Modap	Lotissement de 72 lots	2009
ZAC du centre bourg	Lotissement communal de 70 lots	2012
Lotissement de la Pierrette	Lotissement de 8 lots	En cours

## Lotissement Edmond ROCHER



Ce lotissement a été le précurseur en matière de techniques alternatives. Il a permis de généraliser leur mise en œuvre dans la commune. Le lotissement, dont les travaux se sont achevés en 2008, comporte 15 lots. Sur le domaine public, les eaux de ruissellement sont gérées par des noues d'environ 2,5 m de large. Sur le domaine privé, les eaux pluviales sont gérées à la parcelle par différents dispositifs. Tous les ouvrages hydrauliques du lotissement sont équipés d'une grille de surverse. Dans le cadre d'une forte pluviométrie, les éventuelles surverses sont acheminées à l'exutoire, vers le réseau communal.



## Lotissement Login Di Modap



Ce lotissement a été réalisé par un promoteur en 2009. Il comprend 72 parcelles. La gestion des eaux pluviales par des puisards est imposée aux acquéreurs. Comme pour le précédent projet, le principe de gestion des eaux pluviales est basé sur du 0 rejet, les eaux de ruissellement sont stockées et infiltrées via des noues (4m de large) et des grands espaces verts creux. Les espaces verts et chaussées ont été rétrocédés à la commune.

## ZAC du Centre bourg



Cette réalisation communale comportant 70 lots a été achevée en 2012. Dans l'optique d'une gestion intégrée des eaux pluviales, il a été proposé qu'une gestion des eaux de ruissellement soit mise en place par le biais d'un parcours de noues végétalisées et d'espaces verts en creux. Ce principe a été intégré dès les premières phases du projet, ce qui a permis la mise en place d'un parcours de l'eau qui a organisé l'implantation des constructions. L'originalité du projet réside dans l'organisation d'un centre bourg à partir d'un parc, un vide inconstructible, qui joue le rôle d'articulation entre les différents bâtiments. Sur le domaine privé, les eaux pluviales sont collectées, stockées puis infiltrées via des puisards. L'ensemble des eaux de ruissellement de l'opération sont stockées et infiltrées. Les ouvrages hydrauliques sont équipés d'une grille de surverse qui permet d'acheminer les éventuelles eaux de débordement à l'exutoire, dans un fossé se rejetant dans le Loir.



## Lotissement de la Pierrette



Ce lotissement, réalisé par un promoteur et comprenant 8 lots est en cours de réalisation. La gestion des eaux pluviales du domaine public se fait par l'intermédiaire de noues en accotement de voirie et d'espaces verts creux.

Sur le domaine privé, les ouvrages de gestion à la parcelle seront déjà mis en œuvre sur chaque parcelle par le promoteur avant la vente aux acquéreurs. Le dispositif choisi est la cuve d'infiltration dont le volume de utile pour chaque parcelle sera de 5 m<sup>3</sup>. Les eaux des surfaces imperméables de chaque lot seront ainsi stockées et infiltrées. Un dispositif de surverse est prévu vers un fossé.

### Conclusion

La saturation du réseau d'eaux pluviales communal, la proximité de la nappe phréatique et la maîtrise des débits de ruissellement jusqu'au cours d'eau (Loir) demande à anticiper l'impact de l'urbanisation sur le ruissellement. C'est dans cette optique que la commune de Naveil, sous l'impulsion de son Maire, a lancé une politique de gestion intégrée des eaux pluviales avec recours aux techniques alternatives.

Cette politique ambitieuse de 0 rejet s'applique, pour toute nouvelle construction, à la fois sur les domaines publics et privés. La commune, en tant que maître d'ouvrage, réalise elle-même plusieurs lotissements. Dans le cadre d'un aménageur privé, les ouvrages hydrauliques lui sont rétrocédés. L'ensemble de l'entretien est assuré par la ville, que ce soit les espaces verts ou les dispositifs hydrauliques.

Le retour d'expérience sur la mise en œuvre de techniques alternatives par la commune est très bon. La commune souhaite poursuivre et développer sa politique de gestion des eaux pluviales en ce sens.